

# Salon du mieux-vivre

## FRIBOURG Forum 13 - 15 novembre 2020 «Les Rituels»

110 exposants • 105 conférences

Salons du mieux-vivre

**Administration:**

Athénaïs Clément 12 • CH - 1700  
Fribourg

**Manifestation à Fribourg:**

Forum Fribourg  
rte du Lac 12 • CH - 1700 Fribourg

Tél. : +41 (0)79 366 3884

[www.mieux-vivre.ch](http://www.mieux-vivre.ch)

[accueil@mieux-vivre.ch](mailto:accueil@mieux-vivre.ch)

**Salon de Fribourg:**

13 - 15 novembre 2020

**Vendredi 14h00 - 20h00**

**Samedi 10h00 - 19h00**

**Dimanche 10h00 - 18h00**

**2021:**

- Saignelégier: 26 au 28 mars

- Fribourg: 12 - 14 novembre

**Ce qu'il faut savoir:**

- Tout sera mis en place de notre côté pour éviter d'investir inutilement. Il n'y aura, par exemple, pas de programme papier ni de publicité au bord des routes. Nous serons par contre beaucoup plus présents sur les réseaux sociaux. **Rien ne sera facturé en cas d'annulation liée au Covid.**
- **Date limite : si le nombre d'inscriptions est insuffisant le 10 octobre, nous annulerons le présentiel et transférerons le maximum sur internet.**
- Les autorités peuvent, suivant la situation sanitaire, nous contraindre à annuler la manifestation à tout moment.
- Tout sera fait, durant la manifestation, pour nous conformer aux directives des autorités.
- Paiement à 10 jours dès réception de la facture (courant octobre)

Fribourg, septembre 2020

Madame, Monsieur,

C'est avec un très grand plaisir que nous vous annonçons la **21e édition** du Salon, du **13 au 15 novembre 2020** et que nous vous proposons d'y participer!

**Le thème de cette 21e édition:**

**“ Les Rituels ! ”**

Le rituel est un maillon précieux de la chaîne qui relie les êtres humains, avec leurs habitudes, leurs mœurs, leurs coutumes ou leurs usages profanes ou sacrés. Les rituels, dans la société comme dans les familles, sont transmis de générations en générations en subissant parfois peu de modifications...

Il peut y avoir des carences dues à un manque de rite. Par exemple, des psychologues estiment que le manque de rituel, religieux ou profane, pour le passage de l'enfance à l'adolescence va provoquer la crise de « l'âge ingrat ». L'enfant se trouve seul pour faire ce passage, sans personne pour lui tenir la main... « Face à l'angoissant flux de l'inexorable, les rites sont ici des balises rassurantes, scansion régulières d'une vie ordinaire., ou extraordinaire ». (Pierre-Henri Tavoillot. Philosophe).

Le rite se crée, puis se propage, puis perdure, comme Noël qu'on retrouve un peu partout maintenant. Ce qui fut une valeur sociale, devient une valeur économique : le marketing remplace le religieux. C'est un peu la tyrannie du rite, qui se retrouve dans la fête des mères, la fête des pères, la fête des voisins (toujours de nouveaux rites).

**Pour toutes questions, merci de contacter André Dunand**

Tél.: +41 79 366 3884 • Courriel: [accueil@mieux-vivre.ch](mailto:accueil@mieux-vivre.ch)

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations et vous souhaitons réussite et succès pour vous et votre entreprise dans la sérénité et la détermination!

Pour le comité

  
André Dunand



\* **Remarque, procédure d'attribution des stands:** Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Si, dans l'espace de 2 jours, pour un même stand, 2 réservations ou plus nous parviennent, nous prendrons contact avec les personnes intéressées pour trouver un arrangement. Si aucun arrangement n'est trouvé, le Comité du Salon décidera seul de l'attribution du stand.

Dans les colonnes centrales, les stands peuvent être réservés traversants, donc avec accès sur 2 couloirs.

### E) Matériel supplémentaire:

Désignation	Prix unitaire	Commande	Prix TTC
Table 160 x 80 cm	Fr. 44.- TTC la pièce	Quantité:	
Chaise en bois	Fr. 13.- TTC la pièce	Quantité:	
Spot de 100 W	Fr. 30.- TTC la pièce	Quantité:	
		<b>Total TTC</b>	

### F) Thématique.s abordée.s / marchandise, produits exposés:

Chaque exposant est tenu d'indiquer ci-après la thématique.s qu'il présentera.

De même, chaque exposant est tenu d'indiquer ci-après l'ensemble des articles et/ou produits qu'il exposera (si nécessaire, prière d'utiliser une feuille annexe). L'exposant fournira également des catalogues, prospectus ou étiquettes des articles et/ou produits. Si l'exposant souhaite ajouter d'autres articles avant l'ouverture de l'exposition, il en avertira le comité en lui adressant une liste complémentaire. Tout produit ou article n'ayant pas été annoncé ou n'ayant pas reçu l'autorisation du comité ne pourra pas être exposé aux Salons du mieux-vivre de Fribourg. En cas de non respect de ces dispositions, le comité de l'Association se réserve le droit de demander à l'exposant (ou co-exposant) de retirer de son stand les articles et/ou produits non autorisés.

### G) Boutique en ligne du mieux-vivre

La solution pour vendre vos produits et services, 7/7 jours et 24/24 heures.

Pour vous, nous avons créé une plateforme en ligne, afin de vous libérer de la contrainte des Salons en présentiel.

Vous pouvez vous faire connaître, et vendre vos produits et services, à tous moments, à des clients déjà très intéressés par les sujets de la santé, du développement personnel, des médecines alternatives et du bien-être. Bénéficiez de notre offre promotionnelle de lancement en vous inscrivant d'ici le 30 novembre 2020.

#### Conditions:

Pour la première année, nous vous offrons les frais d'inscription de Chf 200.-

- o Ainsi que l'enregistrement gratuit, jusqu'à 10 produits ou services.
- o Nous vous demandons uniquement 10% sur chaque vente.
- o Normalement, les frais d'inscription et l'enregistrement, jusqu'à 10 produits ou services, coûte Chf 200.-

**NB: sans avis de votre part avant le 30 novembre 2021, le contrat est reconduit tacitement chaque année dès le 31 décembre 2021. Dès cette date, le pourcentage reste le même et des frais de fonctionnement annuels de CHF 100.- TTC vous seront facturés.**

( ) Je m'inscris

---

Administration: Salons du Mieux-Vivre • rte Athénaïs Clément 12 • CH - 1700 Fribourg

Lieu de la manifestation: Forum Fribourg • rte du Lac 12 • 1763 Granges-Paccot

Site internet: [www.mieux-vivre.ch](http://www.mieux-vivre.ch) • Courriel: [accueil@mieux-vivre.ch](mailto:accueil@mieux-vivre.ch)

Mobile +41 (0)79 366 3884



Seuls les stands en couleur sont libres !

Vers le Hall, la restauration et les salles 3E et 4B

Entrée Salle 4A ->

## H) NOUVEAU Formation participative exclusive pour exposant.e.s !

« Etre présent au Salon, c'est super !

Le rentabiliser et pérenniser votre entreprise, c'est encore mieux ! Pour vous, nous avons créé une formation pour vous aider en ce sens. »

Samedi 10 octobre 2020 de 8h30 à 17h00

Lieu à Confirmer sur Fribourg

Prix :

- exposant dans nos salons : CHF 150.- TTC;

- non exposant dans nos salons : CHF 250.- TTC

**( ) Je m'inscris**

## I) Inscription sur le site internet et le programme diffusé en pdf (pour les exposant):

Votre raison sociale est d'office inscrite dans le catalogue des exposants ainsi que sur le site Internet **mieux-vivre.ch**

Sous quelle lettre désirez-vous être référencé dans ces deux médias (cochez svp):

A  B  C  D  E  F  G  H  I  J  K  L  M  
 N  O  P  Q  R  S  T  U  V  W  X  Y  Z

NB: Vous pouvez être référencé sous 2 lettres ou plus, la plus-value est de CHF 50.- TTC par lettre dès la 2e lettre.

## J) Conférence: remplissez le formulaire: [www.mieux-vivre.ch/contratFR](http://www.mieux-vivre.ch/contratFR) \*

**Conditions: Tarif par conférence:**

	Exposant	non exposant
Conférence en présentiel	CHF 150.- TTC	CHF 180.- TTC
Conférence diffusée sur internet	CHF 190.- TTC	CHF 220.- TTC
Conférence en présentiel ET diffusée sur internet	CHF 240.- TTC	CHF 290.- TTC

**Beamer** (CHF 20.- TTC)

Merci de nous envoyer (par courrier ou par courriel) le/s texte/s, accompagné/s d'une photo, **au plus tard le 6 octobre! Durée de la conférence: 55 minutes**

**Type de conférence, merci d'indiquer votre choix: (merci de cocher)**

Conférence :  en présentiel  diffusée sur internet  en présentiel ET diffusée sur internet

**Titre de la conférence 1:** .....

**Conseil:** pensez à un titre court et le plus évocateur possible (max. 80 caractères, espaces compris)!

Jour souhaité: \* | ve. | | sa. | | di. | |

**Avez-vous besoin d'un beamer** (CHF 20.- TTC): Oui  / Non

**Type de conférence, merci d'indiquer votre choix: (merci de cocher)**

Conférence :  en présentiel  diffusée sur internet  en présentiel ET diffusée sur internet

**Titre de la conférence 2:** .....

**Conseil:** pensez à un titre court et le plus évocateur possible (max. 80 caractères, espaces compris)!

Jour souhaité: \* | ve. | | sa. | | di. | |

**Développement** (ces informations seront publiées sur le site internet):

**Merci d'envoyer le texte résumant votre conférence par courriel à:**

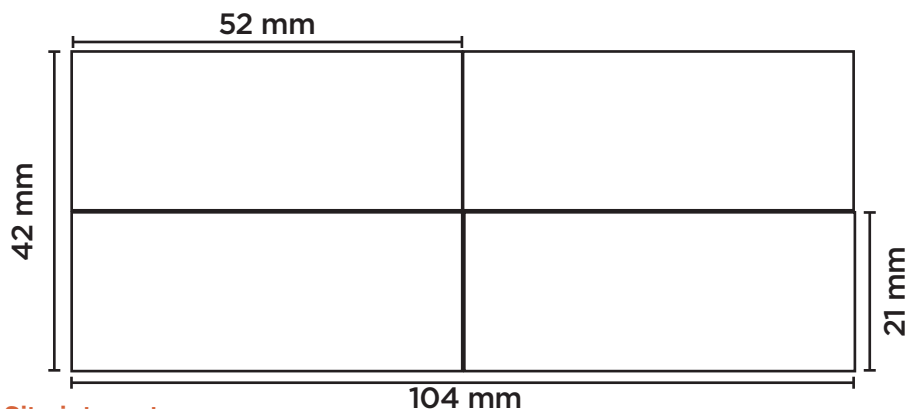
**accueil@mieux-vivre.ch. Délai: 6 octobre.**

## K) Espaces publicitaires:

Le programme du Salon ne sera pas imprimé cette année pour éviter, comme pour le salon de Saignelégier, de devoir les jeter si le salon de Fribourg venait à être annulé. Il sera téléchargeable sur notre site internet au format pdf. Vos documents doivent être livrés aux dimensions finales, en haute résolution (150 dpi ou plus), en quadrichromie et en pdf ou eps.

**Plus-value:** saisie de texte: Fr. 40.- TTC; Scan logo ou photo: Fr. 30.- TTC / élément; Mise en page: Fr. 70.- TTC.

Format L x H	Prix exposant	Texte + Logo et photo	Prix non exposant	Texte + Logo et photo
A: 52 mm x 21 mm	120.- TTC		160.- TTC	
B: 104x21 / 52x42	150.- TTC		200.- TTC	
C: 208x21 / 104x42	330.- TTC		440.- TTC	
D: 208 x 42 mm	530.- TTC		660.- TTC	



**Site internet:**

**bandeau publicitaire:**

dimension 480 x 200 px., fichier fourni par vous au format gif, jpg ou png.  
CHF 180.- TTC ( ) **Je commande**

**bandeau publicitaire dans la Newsletter:**

dimension 560 x 240 px., fichier fourni par vous au format gif, jpg ou png.  
CHF 180.- TTC ( ) **Je commande**

**bandeau publicitaire campagne Facebook sur 5 jours:**

dimension 1200 x 630 px., fichier fourni par vous au format gif, jpg ou png.  
CHF 50.- TTC ( ) **Je commande**

**Formule proposée pour la location**

Salle d'exposition fermée, éclairée et chauffée; 1 place de parc par stand.  
Tous frais de nettoyage et élimination des déchets inclus.

**Conditions d'admission, signature:**

La signature ci-dessous concerne tous les points de ce document, règlement y compris.

L'exposant susmentionné certifie que les articles et/ou produits exposés au Salon du mieux-vivre sont conformes aux indications données et que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en accord avec les législations en vigueur.

**Conditions de paiement:** Toutes les factures sont payables à 10 jours.

**La TVA est incluse dans les prix.**

**Caution:** une caution de CHF 150.- sera facturée à tous les exposants. Elle ne sera remboursée que si l'exposant.e s'est présenté au plus tard à 12h00 le vendredi, si le stand est rendu vide (sans déchets) en état initial (parois intactes) et si le stand est occupé en permanence jusqu'à la fermeture dimanche 18h00. L'exposant.e devra également, à chaque manifestation, compléter l' e-formulaire

**Pour que votre nom, votre raison sociale, votre publicité soient publiés dans notre catalogue, toutes les informations doivent nous parvenir avant le 6 octobre!**

Lieu et date

.....

Entreprise et signature du responsable

.....

### Déclaration des secteurs pour les exposants (maximum 3)

- Habitat et santé
- Guérir
- Alimentation
- Textiles naturels
- Soins corporels
- Energie
- Agriculture
- Produits écologiques
- Chanvre
- Forme physique / Bien-être
- Médecine traditionnelle
- Médecine naturelle
- Prévention et réadaptation
- Sciences et recherches
- Médecine sportive
- Ecologie
- Thermalisme
- Centre thérapeutique
- Sciences-frontières
- Famille
- Voyage
- Autre: .....

Laisser vide merci

# Charte

## QUALITE • RESPECT

des Salons du mieux-vivre de Fribourg et de Saignelégier

En qualité:

- de membre de l'organisation des Salons
- de membre du staff
- d'exposant
- de conférencier
- de prestataire



je m'engage à

- respecter toutes les personnes avec lesquelles je serai en contact durant la manifestation, et moi-même
- respecter la confidentialité et la vie privée des visiteurs, c'est-à-dire à ne divulguer aucune des informations qui pourront m'être confiées
- fournir la meilleure qualité de pratique possible, au meilleur niveau de mes connaissances
- rester centré sur la demande spécifique du client et non sur mon propre désir d'intervention ou de résultat
- rester attentif à ce qu'il y a de digne, de respectable et d'unique en chacun
- ne pas juger, critiquer le visiteur
- ne pas quitter le visiteur ou l'auditeur sur une incompréhension, une frustration
- informer chaque client que tout contrat passé durant le salon est irrévocable
- respecter les horaires, le matériel, les lieux de la manifestation
- avoir une attitude respectueuse de l'environnement

Nom: .....

Prénom: .....

Lieu, date: .....

Signature: .....

NB: pour une question de fluidité du texte, les termes sont au masculin.

### Administration:

Salons du Mieux-Vivre • rte Athénaïs Clément 12 • CH - 1700 Fribourg  
www.mieux-vivre.ch • accueil@mieux-vivre.ch

Salon de Fribourg • Salon de Saignelégier

© Salons du mieux-vivre

# Règlement pour les exposant.e.s des Salons du mieux-vivre

## 1. Organisation

Le salon international du mieux-vivre, de la santé et de la prévention, est organisé par l'Association Les Salons du mieux-vivre de Fribourg. L'Association est responsable de tous les aspects financiers de ce salon.

## 2. Conditions d'admission

Les entreprises concernées sont celles dont les buts correspondent aux secteurs des Salons du mieux-vivre et dont les critères de sélection sont remplis. Le formulaire d'inscription, dûment rempli, daté et signé, prend valeur de contrat lorsqu'il est enregistré et confirmé par écrit à l'exposant. Le Comité se réserve le droit de refuser l'admission d'exposants utilisant des méthodes commerciales contraires aux règles usuelles de la profession ou ayant fait l'objet de plaintes fondées de la part du public. La propagande politique ou religieuse est interdite sous quelque forme que ce soit. L'organisation Les Salons du mieux-vivre a seule qualité pour statuer sur l'admission des exposants, des produits et la répartition des stands; elle n'a pas à motiver ses décisions.

### 2.1. Co-exposant

L'admission d'un co-exposant nécessite une inscription complémentaire. Chaque co-exposant doit s'acquitter d'une taxe d'inscription. L'exposant détenteur du stand répond du paiement de la ou des taxes de co-exposants et de la bonne tenue du stand.

### 2.2. Publicité pour une société tierce

La publicité pour des entreprises qui n'exposent pas est soumise à facturation. Si une raison sociale supplémentaire est affichée sur le stand (par ex. fournisseur) une taxe d'inscription supplémentaire, équivalente à la taxe de co-exposant, sera perçue.

## 3. Attribution des stands

L'attribution définitive d'un stand est de l'autorité exclusive de l'organisation des Salons du mieux-vivre.

## 4. Conditions de paiement/Facturation

En même temps que la confirmation d'admission, l'exposant recevra la facture pour les frais d'inscription et les frais de location. Toutes les factures doivent être payées impérativement à 10 jours. Sur demande, le paiement peut se faire en 2 temps (inscription - stand, matériel, ...). Les factures émises durant les 30 jours qui précèdent une manifestation sont payables en une fois au comptant.

**4.1** En cas de non-respect du paiement des factures établies, l'Association Les Salons du mieux-vivre interdira à l'exposant l'exploitation de son stand. Cet exposant n'est cependant pas pour autant libéré de ses engagements. Il reste redevable de la finance d'inscription, de la location de l'emplacement ou du stand aménagé, du coût d'installations commandées par lui, ainsi que des publicités déjà réalisées. L'article 2.1 reste valide et exécutable.

**4.2** Les intérêts de retard sur factures non payées seront facturés au taux de 9%. Les rappels seront facturés à raison de CHF 20.- par rappel

## 5. Rupture de contrat

Les entreprises et personnes individuelles qui se sont inscrites par écrit, par email, par téléphone, verbalement ou via le formulaire électronique ne peuvent rompre le contrat sans dédommagement. Le contrat prend effet à sa signature, respectivement son envoi, et vaut jusqu'à la conclusion de la manifestation (montage et démontage compris).

Si le contractant ne remplit pas ses devoirs ou souhaite se retirer, les règles suivantes s'appliquent:

- jusqu'au 9 octobre: annulation gratuite

- dès le 9 octobre: 100% du prix.

## 6. Droit de l'organisateur

L'organisation Les Salons du mieux-vivre est seule maître des lieux de la manifestation et elle détermine la réglementation concernant le montage, le démontage, le rangement des stands. La direction de l'organisation ainsi que ses employés sont en droit de donner des instructions.

Les exposants sont dans l'obligation de transmettre toutes les instructions des organisateurs à leurs employés ou co-exposants.

## 7. Produits mis en vente, affichage des prix et règles de vente

L'organisateur peut exiger d'un exposant qu'il retire certains produits de son stand.

Les exposants commerciaux sont libres dans l'établissement de leur politique de prix. En ce qui concerne toute vente de marchandise ou de prestation, l'exposant doit s'en tenir à la règle de l'expression préalable, claire et audible du prix de la prestation. Des étiquettes lisibles doivent clairement annoncer le prix et l'unité de vente des marchandises ou une liste des articles et des prix doit être à disposition des clients.

## 8. Présence au stand

Les exposants s'engagent à exposer leur marchandise et à faire acte de présence sur leur stand pendant toute la durée de la manifestation. Les stands doivent présenter un aspect soigné et contribuer à l'esthétique générale du salon. Le Comité se réserve le droit d'intervenir pour toutes décorations ou présentations jugées trop sommaires ou excentriques.

## 9. Cartes d'acheteurs /bons d'entrées pour les clients

5 bons d'entrées gratuits seront distribués à chaque exposant.e. D'autres peuvent être obtenus à un prix préférentiel. Les exposants recevront un laissez-passer valable pour toute la durée du salon.

## 10. Caution

Une caution de CHF 150.- sera facturée à tous les exposant.e.s. Elle ne sera remboursée que si l'exposant.e s'est présenté.e au plus tard à 12h00 le vendredi, si le stand est rendu vide (sans déchets) en état initial (parois intactes) et si le stand est occupé en permanence jusqu'à la fermeture dimanche 18h00.

L'exposant.e devra également, à chaque manifestation, compléter l'e-formulaire pour fournir ses coordonnées bancaires.

## 11. Assurances

L'organisation Les Salons du mieux-vivre ne répond pas des dommages causés aux marchandises ou installations apportées par les exposants ou des tiers.

En outre, elle décline toute responsabilité pour la perte, la disparition ou le vol de marchandises, en tous cas et en tous temps. Pour les garanties d'assurances, les conditions des contrats conclus avec l'assurance sont applicables. Les tiers supportent tous les frais d'assurances.

a) Responsabilité civile: Le FORUM FRIBOURG a contracté une assurance générale de responsabilité civile qui met tous les organisateurs et les exposants au bénéfice de la couverture pour les prétentions en dommages et intérêts formulés contre eux à la suite de dommages corporels ou matériels causés à des tiers, dans l'enceinte de FORUM FRIBOURG et engageant leur responsabilité, conformément aux dispositions légales. Si les organisateurs ou les exposants sont eux-mêmes au bénéfice d'une assurance responsabilité civile, la police souscrite par FORUM FRIBOURG n'est que subsidiaire. Tous les risques sont entièrement à la charge des exposants qui pourront se couvrir par des assurances individuelles.

b) Assurances choses: Les exposants sont tenus de s'assurer contre l'incendie et les dommages naturels pour les installations et le matériel leur appartenant. L'assurance Transport et Exposition est facultative.

## 12. Dispositions finales

**12.1** L'organisation Les Salons du mieux-vivre se réserve le droit de modifier en tout temps les dispositions du présent règlement.

**12.2** Toutes les informations et les diverses directives qui parviennent aux exposants par l'Association Les Salons du mieux-vivre font automatiquement partie intégrante du présent règlement.

**12.3** Si des circonstances politiques, économiques ou un cas de force majeure devaient empêcher la manifestation d'avoir lieu, en restreindre l'importance ou en modifier le caractère ou au cas où l'exposition Les Salons du mieux-vivre ne pourrait s'ouvrir, les locations resteraient acquises ou dues à l'Association Les Salons du mieux-vivre jusqu'à concurrence d'un montant correspondant aux frais déjà engagés par elle.

**12.4** Les parties déclarent accepter l'application du droit suisse et faire éléction du for juridique à Fribourg.